



CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY SECTION NATATION

Stade Nautique
29 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
91400 ORSAY



Club affilié à la FFN – Identifiant fédéral : 514

Déclaré le 27/08/1925 sous le n°213 : YVETTE SPORTIVE – Agrément 13628

Changement de titre le 28/09/1950.

N° Siret : 785 228 289 00019 code APE 926C

35 personnes ont assisté à l'AG dont 27 personnes votantes présentes et 8 personnes représentées.

Total = 102 exprimés. - Quorum atteint : Minimum de 25 % des 356 personnes votantes (soit 89 personnes)

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale de la section natation du 1 décembre 2023

1. RAPPORT MORAL 2022–2023

a. Les adhérents et les bénévoles

1124 adhérents, de 4 à 85 ans ont participé à la vie de la section Natation. 40 % des adhérents habitent Orsay. 56 % des adhérents sont des pratiquantes. Les catégories d'âge 0-10 ans (36 %), 10-15 ans (19 %) et 50-70 ans (18 %) sont les plus représentées. Les activités sont représentées comme suit : Natation Course (47 %), Natation Loisir (33 %), Aquagym (13 %), Natation artistique (5 %) et Water-Polo (2 %).

56 bénévoles ont apporté une contribution essentielle au fonctionnement de la section. Leurs missions se répartissent entre du travail administratif, l'arbitrage lors des compétitions et de la logistique. Les bénévoles sont répartis au sein d'un bureau de section, d'un conseil de section et de différentes commissions. Les missions de chacun sont définies lors des réunions du Conseil de section. Les bénévoles ont donné 6.430 heures pour la section (soit environ 4 équivalents temps plein dont 2000 heures uniquement pour le bureau). Il faut en particulier souligner la mobilisation des officiels et juges (30 bénévoles dont 3 en formation pour la natation course et 4 bénévoles en eau libre et 2 juges en natation artistique et une en formation de juge).

b. Les activités

Durant la saison 2022-2023, la section Natation du Club Athlétique d'Orsay a permis à chaque adhérent de s'épanouir dans son activité aquatique, dans un esprit de convivialité. La section a maintenu son très large choix d'activités, dans le respect du règlement de la FFN (Fédération Française de Natation) :

- Natation course et artistique : Jardin Aquatique, Initiation, Apprentissage (ENF) et compétition
- Natation loisir: Adultes et adolescents
- Water-polo
- Aquagym
- Adultes Débutant

c. Les entraîneurs et la formation

Des nouveaux entraîneurs et 1 volontaire service civique ont rejoint le club sur la saison 2022 / 2023. Ce renouvellement, tout en assurant la continuité du projet club du CAO Natation, permet d'apporter de nouvelles idées et sera source de nouveaux projets.

En outre le club poursuit le développement de sa politique de formation : plusieurs stagiaires encadrés cette année.

d. La vie de la section

Comme les années passées, la section s'est fortement investie au cours de cette année dans différents axes, et notamment :

- Le maintien d'une offre très large d'activités pour nos adhérents,
- L'organisation de compétitions de niveau départemental au stade nautique,
- L'organisation du gala de natation artistique en fin de saison,
- L'organisation de nombreux stages au stade nautique d'Orsay et en extérieur (période de fermeture du stade nautique pour travaux) avec notamment le développement de stages Multinat pour les plus jeunes permettant d'associer d'autres pratiques sportives lors des vacances scolaires
- L'organisation de stages extérieurs pour les groupes compétition (Jeunes, Juniors et Séniors) en Natation Course et Natation Artistique
- L'organisation de la seconde édition du tournoi de Water-Polo d'Orsay en mai 2023

La section a organisé cette année sa traditionnelle fête du club avec ses jeux et australiennes, son gala de natation artistique avec la remarquable participation de l'équipe loisir et son colombo de poulet!

Certaines activités ou évènements n'ont pas eu lieu cette année, mais la section se prépare déjà pour les reconduire dès la saison prochaine :

- Les championnats d'Essonne d'été

Enfin la section a cette année reconduit ou développé de nouveaux projets :

- Organisation de l'opération JAN (« J'apprends à Nager ») & AA (« Aisance Aquatique) en partenariat avec la LIFN et le service des sports de la mairie d'Orsay : 57 jeunes accueillis.
- Poursuite du développement du Cercle des partenaires avec l'entrée de nouveaux partenaires,
- Poursuite du partenariat avec EurocomSwim, Arena et Le Coq Sportif
- Projet d'ouverture d'une section Sportive UNSS avec le collège Fleming à Orsay : Contacts engagés et projet en cours de construction

e. 100% Licence FFN

- Poursuite de la politique 100% Licence FFN
- 1207 licenciés (adhérents + entraîneurs + dirigeants + officiels) pour la saison 2022-2023

f. Labels FFN

- Reconduction du label FFN (Développement – École de Natation Française)
- Obtention d'un nouveau label FFN (Compétition – Niveau Régional / Natation Course) obtenu sur la saison 2022 / 2023

g. Le bilan sportif

Les performances sportives sont restées de très haut niveau, avec des qualifications de niveau national en natation course.

Il est important de signaler le maintien d'un très bon classement du club niveau des classements FFN sur la saison 2022 / 2023 en natation course. Le CAO Natation apparaît désormais au **41ème rang français (sur 821 clubs classés)**. Voir détails en annexe

➔ **Le rapport moral et le bilan sportif sont approuvés à l'unanimité.**

2. RAPPORT FINANCIER 2022–2023

Saison bénéficiaire : très grand nombre d'adhérents

- Un Club qui attire et fédère => un nouveau record d'adhésions
- Une mobilisation forte pour récupérer des financements externes
- Quelques points à signaler :
 - Pas de compétition rémunératrice organisée
 - Pas assez de ventes vs. achats vêtements
 - Subvention municipale faussée par une régularisation de l'année précédente
 - Subvention département : 0
 - Une explosion des engagements compétition (un choix assumé)

➔ **Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

3. BUDGET PREVISIONNEL 2022-2023

Un budget prévisionnel à l'équilibre

- Quelques hypothèses prises en compte :
 - Modération augmentation finances compétitions / stages
 - Accroissement des partenariats extérieurs
 - Subventions ANS
 - Sous surveillance
 - Achats / ventes matériels

➔ **Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité**

4. COTISATION 2024–2025

Tarifs pour la saison 2024-2025 (sauf évolution tarif licence FFN) :

Nom des groupes	Tarif (euros)
NAT AD Deb	260
NAT ENF	260
NAT JA	260
NAT AQ GYM	285
NAT AQ JO	285
NAT AQ TO	285
NAT AQ TR	285
NAT AR LO AD	285
NAT AR LO EN	285
NAT INI 1	285
NAT INI 2	285
NAT LOAV	285
NAT LOJE	285
NAT AD	310
NAT AR AV	310
NAT AR PO	310
NAT AR PROMO	310
NAT AV 1	310
NAT AV 2	310
NAT WP	310
NAT ESP	360
NAT JS 2	360
NAT AR JEU	410
NAT AR JS	410
NAT BENJ	410

Réduction étudiante inchangée à 35 € pour la saison 2024-2025

➔ **Le montant de la cotisation 2023-2024 est approuvé à la majorité**

5. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

2. INSCRIPTIONS / ADHESION

2.1 L'année sportive couvre la période de mi-septembre à mi-juin, à l'exception des groupes compétition. Les séances d'entraînement ont lieu durant toute l'année sportive, à l'exception des vacances scolaires, au Stade Nautique d'Orsay, aux jours et heures fixés par le bureau, dans les conditions et les créneaux horaires consentis par la municipalité d'Orsay. Pour des raisons d'hygiène ou de sécurité ou en cas de force majeure, l'accès au bassin peut être interdit par la municipalité d'Orsay ou le bureau directeur. Dans ce cas, le club n'est pas tenu pour responsable de l'annulation de l'activité. Cette dernière ne donnera lieu à aucun remboursement ou aucun remplacement de séance.

2.2. L'adhésion à la section et la participation aux activités, aux entraînements et aux compétitions sont conditionnées par le dépôt d'un dossier d'adhésion complet comportant le formulaire d'adhésion et le dossier cotisation dûment complétés, le règlement de la cotisation, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation en compétition ou de l'aquaform couvrant l'année sportive concernée et une enveloppe timbrée libellée à l'adresse de l'adhérent.

2.3. La cotisation est individuelle et annuelle. Son montant est défini annuellement par le bureau directeur. Il diffère selon l'activité, le nombre d'entraînements et dans les cas particuliers suivants : jardin aquatique, groupes adultes hors Aquagym, 2^{ème} adhérent et suivants d'une même famille, étudiant. Toute démission en cours d'année doit être dûment motivée (accident, maladie,...) et doit être confirmée par écrit au Président de l'Association. Le cas échéant, le remboursement sera effectué au prorata de l'année écoulée, déduction faite des frais de traitement, d'adhésion et de licence. Les remboursements consécutifs à un trop perçu seront effectués jusqu'au 31 décembre de l'année sportive concernée. Tout Membre n'étant pas en règle avec la trésorerie sera considéré comme démissionnaire et sera radié du Club.

2.4. La carte de Membre actif délivrée à tous les adhérents doit être présentée à l'entrée de la piscine lorsque les séances se juxtaposent avec les horaires d'ouverture au public. Cette carte ne donne droit à aucun accès à la piscine en dehors des heures d'entraînement. Leur usage est strictement personnel. Tout usage frauduleux entraînera son retrait immédiat et la radiation du Club.

2.2 : par la création d'un dossier en ligne (comiti) complet incluant un certificat médical ou un questionnaire santé si nécessaire (voir en fonction du groupe) de moins de 4 mois. Le règlement doit parvenir au club au plus tard 1 mois après inscription

2.3 : Aucune demande de remboursement d'adhésion ne sera acceptée quelle qu'en soit la raison et la période de l'année (sauf décision exceptionnelle du bureau de la section natation sur demande dûment motivée de l'adhérent). Seule une non-ouverture ou une fermeture d'un groupe sur décision du bureau peut donner lieu à un remboursement.

2.4 : La carte magnétique délivrée sous caution à certains adhérents ...

3. ENTRAÎNEMENTS / COMPÉTITIONS

3.1. Chaque membre est tenu de respecter les horaires indiqués sur sa carte et doit, à ce titre, être prêt à se mettre à l'eau pour le début de la séance d'entraînement. Passé le début de la séance, l'entraîneur se réserve le droit de refuser l'accès de l'Adhérent à l'entraînement considéré.

3.2. L'inscription à une activité (Ecole de Natation, Natation synchronisée ou sportive) implique l'obligation de participer assidûment aux entraînements et/ou aux compétitions. En cas de manquements répétés et signalés par les entraîneurs, l'Adhérent défaillant sera exclu du groupe dans lequel il est inscrit. Il pourra, si des places sont disponibles, intégrer un autre groupe désigné par l'équipe technique ou le Bureau Directeur.

3.3. A l'exception de l'activité jardin aquatique, les représentants légaux de membres mineurs ne peuvent assister aux entraînements au bord du bassin, sauf sur proposition de l'entraîneur du groupe considéré.

3.4. L'engagement d'un nageur à une compétition se fait avec son accord ou celui de son représentant légal. Toute absence à une compétition non justifiée par un certificat médical transmis sous 24 heures entraîne une amende pour la section. Le Bureau Directeur, selon les justifications apportées, se réserve le droit d'exiger le remboursement de l'amende par le nageur, ou ses représentants légaux.

3.1 : sur comiti ou le planning des activités

4. RESPONSABILITE

4.1. Les représentants légaux de membres mineurs s'engagent à s'assurer de la présence d'une personne responsable du groupe avant de laisser leur enfant à l'entraînement. La responsabilité de la section n'est effective qu'aux stricts horaires d'entraînement et n'est engagée que lorsque les représentants légaux ont confié l'enfant à la personne responsable de son entraînement, sur le lieu de l'entraînement ou de convocation pour une compétition. Il est interdit aux nageurs de quitter les alentours des bassins pendant l'entraînement sans y avoir été autorisés par l'entraîneur. Ils doivent quitter les bassins dès la fin des entraînements ou de la compétition afin de rejoindre les vestiaires dans le calme. En cas d'absence prévue de l'entraîneur et si celui-ci n'est pas remplacé, le club ne peut être tenu responsable des faits et gestes des nageurs pendant l'horaire du cours non assuré.

4.2. La Section Natation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'affaires personnelles dans l'enceinte de la piscine ou du lieu de compétition.

4.3 : Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux dans les vestiaires et aux abords du stade nautique

Règlement des inscriptions :

Chèques vacances ANCV et sports ANCV etc.... Non acceptés dès janvier 2024

Règlement uniquement par CB et chèques bancaires

Aides pour inscriptions :

PASSport; chèque CE (uniquement échange chèque bancaire par chèque CE)
LABAZ (en cours demande agrément)

6. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions

7. RENOUELEMENT DU BUREAU ET DU CONSEIL DE SECTION

- Renouvellement par tiers à prévoir :
 - Katell DAVID
 - Pierre DEFOUR
 - Stéphanie DELEPINE
 - Vincent LEDEY
 - Marc MIALOT
 - Karine STEENKESTE

- Souhaits de sortie exprimés :
 - Pierre DEFOUR

- Souhaits d'entrée exprimés :
 - Marie-Anne JACOB
 - Stéphanie PINAUD
 - Peggy ESTEVIN
 - Sadjia GAOUI
 - Sylvie GAUTIER

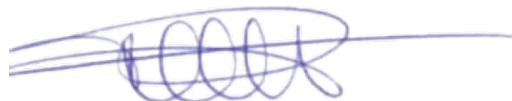
Le conseil de section pour la saison 2023-2024 :

- | | |
|--------------------------|--|
| - Valérie BARBEY | - Vincent BERINGUE |
| - Stéphanie BONEL | - Pierre BROUSSARD |
| - Violaine COQUARD-POREZ | - Katell DAVID |
| - Guillaume DECHES | - Stéphanie DELEPINE |
| - Frédéric DRUON | - Richard GAIFFIER |
| - Léonie JUSZCZAK | - Vincent LEDEY |
| - Marc MIALOT | - Amel SMAH |
| - Frédéric SALZBURG | - Karine STEENKESTE |
| - Florence TAPI | XXXX identification au prochain conseil de section |

Le bureau pour la saison 2023-2024 sera constitué le 10 janvier 2024 lors du premier conseil de section.

Fait à Orsay le 08 janvier 2024

Violaine COQUARD-POREZ
Présidente de la section Natation



8. ANNEXE : RESULTATS SPORTIFS

Natation Course :

Classements FFN sur la saison 2022/2023:

- National : 40^{ème} sur 950 clubs classés
- Région Ile de France : 7^{ème} sur 154 clubs classés
- Département de l'Essonne : 2^{ème} sur 22 clubs classés

Sur la saison 2021/2022, le classement était le suivant :

- National : 37^{ème} sur 943 clubs classés
- Région Ile de France : 7^{ème} sur 152 clubs classés
- Département de l'Essonne : 2^{ème} sur 22 clubs classés

Maîtres :

Classements FFN sur la saison 2022/2023 :

- National : 124^{ème} sur 688 clubs classés
- Région Ile de France : 32^{ème} sur 116 clubs classés
- Département de l'Essonne : 4^{ème} sur 19 clubs classés

Sur la saison 2021/2022, le classement était le suivant :

- National : 50^{ème} sur 658 clubs classés
- Région Ile de France : 16^{ème} sur 150 clubs classés
- Département de l'Essonne : 3^{ème} sur 17 clubs classés

Natation Artistique :

- (Classements FFN non disponibles en date de diffusion du bilan d'activité)

Classements FFN sur la saison 2021/2022:

- National : 31^{ème} sur 117 clubs classés
- Région Ile de France : 7^{ème} sur 19 clubs classés
- Département de l'Essonne : 3^{ème} sur 5 clubs classés

Eau libre :

Classement FFN sur la saison 2022/2023 : 150^{ème} sur 445 clubs classés

Sur la saison 2021/2022, le classement FFN du club était : 123^{ème} sur 413 clubs classés

CHAMPIONNATS DE FRANCE – SAISON 2023 :

Natation Course :

1. Championnats de France Juniors – CHARTRES (avril 2023)
 - 2 nageuses qualifiées : Anouk XAYGNABOUN-MOUNIER (Finaliste B sur 50 m Brasse) et Laurine XAYGNABOUN-MOUNIER (Finaliste A sur 50 m Papillon et Finaliste B sur 50 m Dos & 100 m Papillon)
2. Championnats de France N2 – MELUN (mai 2023)
 - 3 nageuses qualifiées : Léa AIGOUY (Finaliste B sur 50 m NL), Anouk XAYGNABOUN-MOUNIER (Finaliste B sur 50 m Brasse et Finaliste C sur 100 m & 200 m Brasse) et Laurine XAYGNABOUN-MOUNIER (Finaliste A sur 50 m Papillon, Finaliste B sur 100 m Papillon et Finaliste C sur 50 m Dos & 200 m Papillon)
 - 1 nageur qualifié : Yann RENE CORAIL (Finaliste A sur 200 m Dos et Finaliste C sur 200 m 4 Nages)
3. Championnats de France Elite – RENNES (juin 2023)
 - 1 nageuse qualifiée : Mathilde FIEF
 - 1 nageur qualifié : Matthias DUBOIS
4. Championnats de France Open d'été – POITIERS (juillet 2023)
 - 3 nageuses qualifiées : Mathilde FIEF (Finaliste B sur 50 m Brasse), Anouk XAYGNABOUN-MOUNIER et Laurine XAYGNABOUN-MOUNIER (Finaliste A sur 50 m Dos)
 - 1 nageur qualifié : Marin NEUVILLE (Finaliste B sur 100 m NL et 50 m Papillon)
5. Championnats de France en petit bassin – ANGERS (octobre 2023)
 - 1 nageuse qualifiée : Mathilde FIEF (Finaliste B sur 50 m Brasse)
 - 3 nageurs qualifiés : Néo BRAIZE, Matthias DUBOIS (Finaliste C sur 100 m 4 Nages) et Yann RENE-CORAIL (Finaliste C sur 200 m Dos)
6. Championnats de France Juniors 25m – MONTLUCON (décembre 2023)
 - 1 nageuse qualifiée : Laurine XAYGNABOUN-MOUNIER (3^{ème} sur 100 m Dos et Finaliste A sur 50 m Dos)
7. Championnats de France Benjamins – CHALON-SUR-SAÔNE (décembre 2023)
 - 3 nageuses qualifiées : Anissa GAOUI, Mélissandre HATRY (Vice-Championne de France 2011 sur 200 m NL, 400 m NL et 200 m 4 Nages & 3^{ème} sur 100 m Papillon) et Clémence SUSPENE
 - 5 nageurs qualifiés : Cohen COURALET-TAPI, Renan DAVID, Elias GAOUI, Theodor STOIAN et Ethan WISSOCQ

Maitres :

1. Championnats de France N1 Maîtres en petit bassin – LE-PUY-EN-VELAY (avril 2023)
 - 1 nageuse qualifiée : Cécile FERRY (3^{ème} sur 200 m 4 Nages C6)
 - 4 nageurs qualifiés : Xavier BRIQUET, Lionel BUFFIER, Anthony DENIS (Vice-Champion de France C2 sur 50 m et 200 m Dos & 3^{ème} sur 200 m Papillon) et Vincent LEDEY (Champion de France C5 50 m, 100 m, 200 m Dos et Vice-Champion de France C5 sur 100 m NL)
2. Championnats de France N1 Maîtres en grand bassin – ANTIBES (juin 2023)
 - 1 nageuse qualifiée : Cécile FERRY (3^{ème} sur 100 et 200 m NL C6)
 - 3 nageurs qualifiés : Xavier BRIQUET (3^{ème} sur 200 m Brasse C5), Sébastien CHEVALIER et Vincent LEDEY (Champion de France C5 sur 100 m Dos)

Natation Artistique :

1. Championnats de France Hiver Jeunes - MONTCEAU-LES-MINES (décembre 2021)
 - 1 nageuse qualifiée en solo libre et figures imposées : Yaelle AYALON-JEGOUX (Médaille de bronze en figures imposées)
2. Championnats de France N1 Juniors - TOURS (avril 2022)
 - Ballet Juniors qualifié en équipe libre (2^{ème})
3. Championnats de France Elite Juniors - TOURS (avril 2022)
 - Ballet Juniors qualifié
4. Championnats de France N1 Jeunes - SETE (mai 2022)
 - Ballet Jeunes qualifié en équipe libre
 - 1 nageuse qualifiée en solo libre : Yaelle AYALON-JEGOUX
5. Finale des Jeunes - BOURG-EN-BRESSE (juillet 2022)
 - 1 nageuse qualifiée en solo libre et figures imposées : Yaelle AYALON-JEGOUX

INTERCLUBS (TOUTES CATEGORIES) :

- Performances remarquables avec 12 équipes engagées cette saison lors de cette compétition nationale (novembre 2023)
- Au classement national, le club termine 21^{ème} sur 644 clubs classés, 6^{ème} sur le classement régional.
- L'équipe Filles 1 termine 11^{ème} de la finale régionale R1 à Massy (58^{ème} au niveau national sur 1149 équipes classées)
- Les équipes Filles 2, 3, 4 et 5 terminent respectivement 2^{ème}, 7^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} de la finale départementale à Massy
- L'équipe Garçons 1 termine 11^{ème} de la finale régionale R1 à Massy (58^{ème} au niveau national sur 1149 équipes classées)
- Les équipes Garçons 2, 3, 4, 5, 6 et 7 terminent respectivement 2^{ème}, 4^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème}, 13^{ème} et 14^{ème} de la finale départementale à Massy

INTERCLUBS (MAITRES) :

- Championnats de France Interclubs des Maîtres N2 – BOULOGNE-BILLANCOURT (avril 2023) : 15^{ème} sur 39 équipes classés

INTERCLUBS (BENJAMINS) :

- 4 équipes engagées cette saison lors de cette compétition départementale à Yerres (juin 2023)
- Au classement national, le club termine 16^{ème} sur 352 clubs classés et 3^{ème} au classement régional.
- Les équipes Filles 1 et 2 terminent respectivement 5^{ème} et 11^{ème} sur 16 équipes engagées
- Les équipes Garçons 1 et 2 terminent respectivement 1^{ère} et 4^{ème} sur 10 équipes engagées

INTERCLUBS (AVENIRS) :

- 7 équipes engagées cette saison lors de cette compétition départementale à Massy (décembre 2023)
- Au classement national, le club termine 17^{ème} sur 506 clubs classés et 6^{ème} au classement régional.
- Les équipes Filles 1, 2 et 3 terminent respectivement 2^{ème}, 22^{ème} et 24^{ème} sur 32 équipes engagées
- Les équipes Garçons 1, 2, 3, et 4 terminent respectivement 1^{ère}, 9^{ème}, 10^{ème}, 23^{ème} sur 35 équipes engagées

Water-polo :

- Inscription en championnat régional R3 :
- Organisation de matchs amicaux

9. ANNEXE : RAPPORT FINANCIER 2022–2023

Synthèse :

Recettes	Budget	Réalisé	
70 VENTES/PRESTATIONS	21 600	9 047	
74 SUBVENTIONS	62 000	64 303	
75 AUTRES PRODUITS GEST.	326 500	350 393	Cotisations / Participations Adh.
76 PRODUITS FINANCIERS	40	164	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	92	
Total Recettes	410 140	423 999	
Dépenses			
602 ACHATS STOCKES	2 000	0	
606 ACHATS NON STOCKES	21 500	17 617	
61 SERVICES EXTERIEURS	33 750	35 248	Licences
62 AUTRES SERVICES EXT.	109 990	120 447	
63 IMPOTS TAXES FORMAT.	0	0	
64 CH. DE PERSONNEL	227 000	224 993	
65 AUTRES CH. DE GESTION	15 900	14 117	Adhésion CAO
67 CHARGES EXCEPTION.	0	0	
Total Dépenses	410 140	412 422	
Résultat	0	11 577	

Détail ventes / achats :

70 VENTES/PRESTATIONS	21 600	9 047
-701 : Prestations de services		
-707 : vente marchandises	600	40
-707.1 : vente buvette	2 000	708
-707.2 : vente vêtements / matériel	15 000	3 461
-707.3 : vente billets, places, repas	4 000	4 837

Détail recettes :

75 AUTRES PRODUITS GEST.	326 500	350 393
-756 : Cotisations	280 500	322 665
-758.1 : part. adhérents stage	45 000	27 629
-758.2 : part. adhérents compétition	1 000	100

Détail dépenses :

62 AUTRES SERVICES EXT.	109 990	120 447	Entraîneurs non salariés
-622.1 : honoraires,vacations	27 000	22 984	
-623 : publicité,publications ,dons	500	420	
-625.10 : déplacements compétition	7 000	7 771	
-625.11 : déplacements stages	4 500	5 605	
-625.20 : Hébergement compétition	25 000	18 104	
-625.21 : Hébergement stages	20 000	32 881	
-625.30 : Consommation compétition	5 000	2 354	
-625.31 : Consommation stages		1 387	
-625.7 : Reception pot AG / Fin année	600	94	
-626 : frais Communication	150	140	
-627 : Services bancaires et assimilés	150	129	
-628.1 : indemnités matchs			
-628.2 : engagements aux compét.	18 695	27 089	
-628.3 : cotisat. versées aux fédérat.	395	395	
-628.4 : stages / Formation entraîneurs	1 000	1 095	

10. BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024

Recettes

	Réalisé	Budget prev.
70 VENTES/PRESTATIONS	9 047	10 600
74 SUBVENTIONS	64 303	59 240
75 AUTRES PRODUITS GEST.	350 393	344 200
76 PRODUITS FINANCIERS	164	180
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	92	0
Total Recettes	423 999	414 220

Cotisations / Participations Adh.

Dépenses

602 ACHATS STOCKES	0	2 000
606 ACHATS NON STOCKES	17 617	15 650
61 SERVICES EXTERIEURS	35 248	34 400
62 AUTRES SERVICES EXT.	120 447	118 610
63 IMPOTS TAXES FORMAT.	0	0
64 CH. DE PERSONNEL	224 993	227 000
65 AUTRES CH. DE GESTION	14 117	16 560
67 CHARGES EXCEPTION.	0	0
Total Dépenses	412 422	414 220

Licences

Adhésion CAO

Résultat	11 577	0
----------	--------	---